



## Compte rendu

CE du 23 février 2017

### 1 – Consultation sur le budget prévisionnel des activités sociales et culturelles Consultation sur le budget prévisionnel de fonctionnement du CE

Le SNAP comme Hollande, on n'en attendait rien mais il nous a quand même déçu !

Les syndicats SNAP, FO, CGC, CFDT s'opposent à la création de dotations différenciées et à l'introduction de barèmes fiscaux. Ils se prononcent pour le versement de certaines dotations dès 3 mois de CDD. Ils sont d'accord pour ouvrir aux retraités, les prestations, mais uniquement celles qui ne demandent pas de participation financière du CE. Mais ils s'opposent à la création d'une ligne de budget spécifique. De même, ils ne sont pas favorables au développement d'activités collectives financées par le CE et d'une ligne de budget spécifique. Tout juste proposent-ils l'octroi d'1% du budget et l'organisation des festivités de fin d'année (1 action à CAEN et 1 à ROUEN). Ils disent que de manière ponctuelle, ils peuvent financer une action et citent (SNAP lors de la réunion préparatoire) le fait qu'une fois ils ont financé un car pour aller faire les soldes dans un village de marques à Troyes (activité sociale et culturelle par excellence !)

Sinon ils sont pour une dotation « Noël » et événements familiaux sous forme de chèques d'achat ou cartes prépayées. Nous avons pu obtenir qu'ils réfléchissent à élargir les possibilités offertes.

#### Déclaration conjointe de la CGT et du SNU

Les CE sont le fruit d'une longue lutte ouvrière visant à affranchir les salariés de l'arbitraire des patronages et autres bonnes œuvres.

Pour la CGT et le SNU, cet affranchissement, en terme d'activités sociales, passe par une politique d'aides et secours exceptionnels venant palier des difficultés temporaires en prenant bien soin de ne pas se substituer aux obligations des employeurs.

A savoir, fournir un revenu et des conditions décentes à chacun des salariés et lui permettre de vivre dignement des fruits de son travail. Les élus doivent s'entourer de garanties suffisantes pour ne pas passer d'un arbitraire (aides décidées au bon vouloir du patron) à un autre (clientélisme syndical).

Les **décisions doivent être prises en toute transparence** tout en garantissant l'anonymat des personnes sollicitant une aide et faisant l'objet d'un secours. L'accès au recours et la procédure de demande doivent être connues de tous afin que personne n'en soit exclu.

**En termes d'activités culturelles**, L'enjeu demeure de ne pas réduire le CE à un rôle de simple distributeur d'un complément de revenu pour les salariés, en entretenant une sorte de consommation passive. C'est pourquoi, la CGT et le SNU

ne sont pas favorables à la distribution de chèques Cadoc ou autres cartes permettant de faire ses achats dans les magasins. Si les salariés en éprouvent le besoin, c'est que leurs salaires et revenus du travail ne sont pas assez élevés et donc cela relève des revendications salariales.

L'idée est de faire du CE, un outil permettant l'accès à la culture du plus grand nombre de salariés, ce qui signifie aussi faire de l'entreprise un lieu d'accès à la culture. **En favorisant, l'accès aux plus fragiles et défavorisés des salariés, à ces activités sociales et culturelles.**

Les activités culturelles collectives permettent de rompre le repli sur soi, l'individualisme, l'isolement et de renforcer un lien de solidarité entre tous les salariés.

La CGT et le SNU revendiquent également la modulation des interventions du CE suivant les revenus du foyer. Les activités sont faites pour tous et doivent être synonymes de mixité sociale et de solidarité entre les salariés.

La CGT et le SNU s'opposent à la participation du CE à des activités (voyages ou autres) si celui-ci n'est pas en mesure de garantir l'accès au plus grand nombre.

La CGT et le SNU Pôle Emploi Normandie revendiquent l'attribution de l'ensemble des activités sociales aux agents, à compter du jour de leur recrutement et la solidarité intergénérationnelle afin que les retraités bénéficient des prestations du CE.

**Les organisations SNAP, FO, CGC, CFDT ont fait un choix différent en ne réservant au budget du CE qu'une partie infime aux activités collectives (environ 1%) et en ne modulant pas ses interventions en fonction des revenus du foyer et certains collègues, parmi les plus précaires seront exclus de certaines prestations du CE.**

**Les décisions sur l'orientation donnée au budget du CE sont prises sans concertation avec les salariés, concernant leurs attentes, propositions et priorité dans l'utilisation du budget. Par conséquent, les élus cgt, se prononcent contre la répartition du budget tel que proposée.**

## **2 – Approbation du règlement intérieur du CE**

Le projet de règlement intérieur imposé par la Direction est approuvé

Votes :

Pour : 08 SNAP, CGC, CFDT,

Abstention : 3 SNU, FO

Contre : 3 CGT

## Déclaration Règlement intérieur

Les élus **CGT** ont décidé de ne pas approuver le règlement intérieur tel que présenté par la Direction de Pôle Emploi Normandie.

En effet, ce règlement intérieur amoindrit les moyens de fonctionnement de l'instance par rapport à ceux accordés lors de la précédente mandature en Basse Normandie.

Notamment, les salariés, sans mandat électifs, et membres de commissions devraient désormais y participer sur du crédit d'heures syndicales et non plus en temps de travail effectif.

Les commissions ayant pour rôle d'éclairer par leur avis les élus du CE, cette réduction des moyens prive les élus d'un outil de remontée des informations et questions du terrain.

Les régions s'étant vues octroyer une plus grande autonomie de gestion, nous regrettons que la proposition de constituer une commission économique n'ait pas été retenue. Là encore, le CE se prive d'un outil indispensable d'éclairage des élus.

Les missions et le nombre de membres de la commission ASC sont en deçà de ce que devrait assurer un ce ambitieux : favoriser l'accès pour tous à une offre sociale et culturelle digne.

Dans le cadre de la commission des aides et secours exceptionnels, les élus CGT regrettent que le CE ait fait le choix de se priver de l'expertise des assistantes sociales.

Enfin nous déplorons l'abandon de l'engagement pris par la Direction d'alterner les tenues de l'instance entre ROUEN et CAEN.

### **3- Designation des membres des commissions du Ce**

5 commissions sont aujourd'hui constituées auprès du CE :

#### **La commission formation professionnelle**

La commission comprend 6 membres. (1 membre par organisation syndicale représentée au sein du CE)

Elle est chargée de préparer les délibérations du comité en matière de formation professionnelle dans le cadre des consultations annuelles sur les orientations stratégiques et sur la politique sociale de l'Etablissement.

Elle est en outre chargée d'étudier les moyens propres à favoriser l'expression des salariés en matière de formation et participer à l'information de ceux-ci dans le même domaine. Elle étudie également les problèmes spécifiques concernant l'emploi et le travail.

**Elue pour la CGT : Chrytelle PETIT agence Cherbourg La Noé**

#### **La commission de l'égalité professionnelle**

La commission comprend 6 membres. (1 membre par organisation syndicale représentée au sein du CE)

Elle a pour mission de préparer les délibérations du CE en matière d'égalité professionnelle notamment dans le cadre de la consultation sur la politique sociale de l'Etablissement.

**Elue pour la CGT : Karine Le Pennuic agence Rouen Cauchoise**

#### **La commission d'information et d'aide au logement**

La commission comprend 6 membres. (1 membre par organisation syndicale représentée au sein du CE)

Pôle Emploi n'est pas soumis à la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), appelé également dispositif du 1% logement de l'article L313-1 du code de la construction et de l'habitation. Un dispositif spécifique d'aide au logement est mis en place par Pôle Emploi au niveau national.

La commission est informée du fonctionnement de ce dispositif national et il lui est rendu compte des services rendus au niveau de l'établissement.

**Elue pour la CGT : Sophie Leclerc agence de Le Havre Souday**

## **Commissions facultatives**

### **La commission des aides et secours exceptionnels**

Elle étudie les demandes d'aides et secours exceptionnels des agents en difficultés et émet un avis, qu'elle soumet au CE, conformément à la réglementation URSSAF.

Elle se réunit si nécessaire, une fois par mois en amont du CE, elle est présidée par un membre du bureau.

Elle est constituée d'un binôme nommé par organisation syndicale représentée au CE, avec un titulaire et un suppléant

qui remplacera le titulaire en cas d'absence de ce dernier.

Les membres de la commission sont tenus à la confidentialité des dossiers qui leurs sont soumis, tous les dossiers présentés à la commission sont anonymes.

*Les assistantes sociales peuvent aider à la constitution des dossiers.*

*Les assistantes sociales sont invitées à la commission pour les dossiers qu'elles soumettent.*

*Une charte de fonctionnement doit être rédigée et sera communiquée aux agents*

**Elues pour la CGT : titulaire Monique Gueroult Agence de Lillebonne  
Suppléante : Elisabeth Lebigot Cherbourg**

### **La commission ASC**

Elle est constituée de 12 membres (2 par organisation syndicale représentée au CE).

Elle est chargée de mettre en oeuvre les prestations et activités collectives et/ou individuelles dans le respect des orientations du CE, et du budget prévisionnel.

Elle fait le lien avec d'autres associations sportives, culturelles ou de loisir afin de permettre au personnel de bénéficier de leur offre de service.

**Les élus CGT au CE Normandie, n'ont pas proposé pour l'heure de nom car ils souhaitent ouvrir cette commission aux salarié(e)s**

## **4 – Information sur retour d'expérimentation du télétravail**

Comme toutes les expérimentations à Pôle Emploi, celle-ci est présentée à nouveau comme un franc succès (Jean est emballé !). En Normandie, l'expérimentation portait sur 18 salariés tous volontaires pour travailler à domicile ou en proximité (pour 2 500 salariés soit 0.7%). L'expérimentation a été menée sur un jour par semaine.

Du fait du résultat positif connu avant même l'évaluation du dispositif, la Direction a décidé de généraliser le dispositif pour au maximum, 2 jours par semaine à partir du premier octobre 2017 avec pour objectif d'atteindre 7 % de salariés d'ici 1 an.

La CGT pointe tout de même, malgré l'enthousiasme de la Direction, des risques professionnels : hyper connexion, isolement, contrôle à distance, la confusion entre vie professionnelle et personnelle.

## 5 – Consultation sur le plan d'actions régional nécessaire à la mise en œuvre de la trajectoire d'évolution de l'activité Gdd de l'établissement Pôle emploi Normandie

Le délai de consultation sur ce point étant porté à 3 mois, en attente d'avis du Chsct, la consultation n'a pu avoir lieu lors de ce CE. La Direction nous confirme que les entretiens EP au cours desquels les agents devront se positionner, ne pourront avoir lieu avant le 20 avril. Ceci est valable pour les agents GDD et tous les agents « double compétence » quel que soit leur métier d'origine.

La Direction nous indique que les critères cumulatifs de vérification de la baisse effective de charge seront :

- Nombre de DAL traitées en automatique
- Volume de AE externalisées et traitées en totalité par le façonnier
- Taux de performance
- Calculs des gains d'activité par rapport au traitement automatique
- Volume des flux entrants( téléphone, ARC) en plus ou en moins
- Volume des appels et flux sortants

Normalement, les redéploiements ne devraient débuter que lorsque ces critères seront vérifiés.

**Volontariat** : pour rappel, aucun agent dont le métier socle est l'indemnisation, ne peut se voir imposer un changement de trajectoire professionnelle.

Une commission de suivi est prévue le 13 mars avec les organisations syndicales.

**Devant les risques professionnels que fait courir aux salariés, « l'accord GPEC » nous vous invitons à vous mobiliser le 6 mars.**

## 6 – Questions diverses

- Test d'utilisation des tablettes pour les conseillers entreprises

La CGT déplore qu'aucun document de synthèse et de présentation ne soit apporté par la Direction qui, par ailleurs, ne maîtrisait pas le dossier. Ce fut un festival de réponses évasives.

Le test a été mené pendant 3 semaines sur 3 régions sous forme de 2 modalités (1 par équipe et mutualisée ou 1 par agent)

Oh joie, encore un test positif.

Cela implique un déploiement rapide

La phase 2 démarre en pré déploiement pour toutes les agences de l'EURE plus ELBEUF, L'AIGLE, et MORTAGNE.

La CGT a revendiqué un réel accompagnement des agents et des équipes concernées. La réponse de la Direction se limite à un déploiement de kit et pas à pas via la ligne hiérarchique et CLI.

Pour nous cela reste insuffisant et ne remplace pas une réelle action de formation afin de sécuriser les agents peu à l'aise avec l'outil.

Nous pointons également un risque d'hyper-connexion empiétant sur la vie personnelle. La Direction botte en touche en pointant la responsabilité individuelle des agents.

- Actualisation de la note sur les déplacements professionnels

La Direction n'ayant pas, visiblement, lu l'intégralité de la note. Celle-ci renvoie nos questions sur une réunion ultérieure des élus sur le sujet.

***Vos élus se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.***

Le prochain CE se tiendra le 23 mars 2017

**Vos élus CGT au CE :**  
**David Gallet, Guillaume Gravier, Elisabeth Lebigot,**  
**Sophie Leclerc, Karine Le Pennuic et Chrystelle PETIT,**  
**Représentant syndical : Denis Cornette**

-----  
-

***Si vous souhaitez adhérer à notre syndicat contacter les militants  
ou imprimez l'exemplaire du bulletin d'Adhésion 2017  
que nous vous proposons ci-dessous.***



## **Bulletin d'Adhésion CGT Pôle emploi Normandie Année 2017**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

.....

**Adresse**

**:** .....

.....

**Site, Service, Unité :** .....

**Tel :** ..... **E-Mail :** .....@

.....

A retourner auprès du militant de votre choix